



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

PROGRAMME D'INTERVENTION AUPRÈS DES MAMMIFÈRES MARINS RAPPORT ANNUEL 2011-2012



Canada[!]

Table des matières

Aperçu.....	3
Résumé des activités.....	4
Renseignements sur les interventions.....	4
Interventions d'application de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	5
Menaces.....	5
Financement.....	6
Plans et priorités en 2012-2013.....	6

Photo : Gregory Smith (couverture)

Aperçu

Un grand nombre d'activités anthropiques ont un impact sur les mammifères marins, et Pêches et Océans Canada (MPO) a la responsabilité de venir en aide aux mammifères marins en détresse, surtout aux espèces inscrites à la liste en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP). En collaboration avec des groupes voués à la conservation et des organisations non gouvernementales, le Ministère a mis sur pied des réseaux d'intervention auprès des mammifères marins dans toutes les régions maritimes du Canada sous les auspices du Programme d'intervention auprès des mammifères marins.

Chacune des Régions de Pêches et Océans Canada possède son propre volet du Programme, à l'image de la diversité qui caractérise les trois côtes du Canada. Outre ses services d'intervention auprès des mammifères marins, le Programme vise à recueillir des données afin de mieux comprendre l'ampleur et les types de menaces qui pèsent sur ces animaux. Il facilite l'application de la LEP en remplissant les exigences réglementaires pour 20 populations de mammifères marins et de tortues de mer inscrites sur la liste de la LEP.

Globalement, le Programme d'intervention auprès des mammifères marins et ses partenaires :

- font le suivi des cas d'enchevêtrement, d'échouage (individus vivants et morts), de collision avec des navires, de contamination (individus mazoutés) et d'autres menaces, et agissent en conséquence;
- quantifient les menaces pesant sur les espèces de mammifères marins, en particulier les espèces en péril;
- fournissent des données et des renseignements afin d'appuyer les initiatives de planification du rétablissement de mammifères marins, les mesures d'atténuation des menaces qui pèsent sur eux et l'élaboration de politiques;
- coordonnent avec Conservation et Protection les mesures à prendre pour les cas d'application de la loi.

Résumé des activités

à la quatrième année du Programme d'intervention auprès des mammifères marins, les réseaux régionaux sont bien établis et sont maintenant beaucoup plus visibles pour le grand public. Les communautés locales apportent un soutien croissant en trouvant des façons de contribuer à cette initiative, que ce soit par du financement, des activités de sensibilisation ou des interventions. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle important dans l'élaboration en cours du Programme d'intervention auprès des mammifères marins. Elles contribuent à tous les aspects, qu'il s'agisse de sensibilisation et d'information, d'intervention sur le terrain ou de la fourniture d'outils de communication pour assurer une intervention plus rapide et efficace. Les collaborations et les développements régionaux qui se sont démarqués au cours de l'exercice sont décrits ci-dessous :

En 2011, les agents de Conservation et Protection ont suivi une formation sur l'intervention en cas d'échouage d'individus vivants, augmentant ainsi la capacité d'intervention de la Programme. La séance a été divisée en deux parties, c'est-à-dire une partie théorique et une partie pratique où les participants ont pratiqué des manœuvres à l'aide de pontons utilisés en cas d'échouages. Les agents de Conservation et Protection sont souvent les premiers intervenants; par conséquent, ils contribuent chaque jour au Programme d'intervention auprès des mammifères marins. La figure 1, montrant un agent de C et P pendant une manœuvre lors d'un incident d'échouage vivant, illustre l'importance de la formation et de la participation d'un agent de C et P à ce programme.



Figure 1 : Le 27 avril 2011, Région du Golfe - L'agent des pêches tente de ramener en mer un petit rorqual échoué, à l'aide d'un ponton gonflable, dans une première tentative de l'extirper de la baie Merigomish.

Réunions pertinentes

Les réunions nationales et internationales sur les façons de dépêtrer les animaux ou les mesures d'atténuation des prises accidentelles seront toujours bénéfiques pour le développement du Programme d'intervention auprès des mammifères marins. La comparaison avec d'autres normes et la recherche effectuée à l'étranger permettent aux gestionnaires de mieux comprendre les éléments liés à cet enjeu, ce qui offre donc de nouvelles possibilités d'améliorer les tactiques du Programme d'intervention auprès des mammifères marins. Le personnel des régions des Maritimes et du Golfe ont assisté à la réunion du Right Whale Consortium aux États-Unis d'Amérique en novembre 2011.

Renseignements sur les interventions

On a reçu un total de 913 signalements, ce qui représente une diminution par rapport aux 994 signalements de l'exercice financier précédent. Le taux d'intervention aux incidents s'est accru entre 2009-2010 et 2010-2011 en passant de 54 à 76 %, tandis que pour l'exercice financier en cours, le taux d'intervention a atteint 76 %. Ce taux d'intervention stable du dernier exercice financier démontre que le Programme continue de développer et de maintenir sa capacité grâce à la sensibilisation accrue et aux nombres croissants de bénévoles. Les espèces ayant fait l'objet d'une intervention comprennent: le rorqual bleu, le rorqual à bosse, le rorqual commun, le rorqual boréal, la baleine grise du Pacifique, l'épaulard, la baleine noire de l'Atlantique Nord, le béluga, le dauphin à flancs blancs, le dauphin à nez blanc, le marsouin commun, le marsouin de Dall, l'otarie de Steller, la tortue

luth et le requin pèlerin.

Les rapports d'incidents ne sont pas toujours suivis par une enquête sur les lieux, mais des efforts ont été déployés afin de donner suite au plus grand nombre de signalements possible. En 2011-2012, 76 % des cas signalés ont fait l'objet d'une enquête comprenant des entrevues détaillées avec les personnes qui les ont signalés ou celles qui ont participé directement à une intervention sur les lieux. En cas d'intervention auprès d'une espèce en péril, tous les efforts sont consentis pour recueillir des données biométriques, et si un individu décède, de pratiquer une autopsie. Ces données offrent au Ministère une information importante concernant les causes du décès, le régime alimentaire, la génétique, etc. Au cours du présent exercice, 57 autopsies et d'autres efforts d'échantillonnage ont été consignés pour des espèces visées par la LEP. Le type d'intervention est déterminé en fonction des priorités régionales qui se rapportent au statut d'inscription en vertu de la Loi sur les espèces en péril, à l'accessibilité, aux risques pour les intervenants et à la probabilité de réussite. Dans certains cas, l'intervention sur les lieux n'est pas possible, parce que la période critique pour intervenir est limitée (perturbation ou déprédation) ou parce qu'il est impossible de retrouver l'animal ou sa carcasse.

Il est souvent difficile d'identifier les espèces; c'est pourquoi la sensibilisation et l'éducation sont des éléments essentiels à la réussite du Programme d'intervention auprès des mammifères marins. Parfois, même si un signalement est fait, l'animal ou le corps de l'animal ne peut pas être retrouvé et ne peut donc pas être identifié par un spécialiste. En d'autres occasions, l'animal est dans un tel état qu'il est difficile à reconnaître.

Interventions d'application de la *Loi sur les espèces en péril*

Le pourcentage national total des rapports d'incidents concernant des espèces visées par la Loi sur les espèces en péril a atteint 27 % (voir le tableau 1). Dans la Région du Pacifique, des 68 interventions réalisées auprès de cétacés et de tortues de mer, 88 % se rapportaient à des espèces en péril. Dans la Région du Québec, 79 % des 57 interventions auprès de cétacés (aucun signalement de tortue de mer) concernaient des espèces en péril. Dans la Région du Golfe, 33 % des interventions auprès de cétacés et de tortues de mer concernaient des espèces en péril. Dans la Région des Maritimes, 57 % du nombre total d'interventions touchaient des espèces en péril, et toutes ces interventions concernaient des cétacés. De même, dans la Région du Centre et de l'Arctique, 56 % du nombre total d'interventions menées dans le cadre du Programme d'intervention auprès des mammifères marins ont été réalisés auprès d'espèces visées par les espèces en péril, et toutes concernaient des cétacés. Enfin, dans la Région de Terre-Neuve-et-Labrador, 50 % de toutes les interventions réalisées auprès de cétacés et de tortues de mer concernaient des espèces en péril.

Tableau 1 – Sommaire des signalements reçus et des interventions auprès d'espèces visées par la LEP dans chacune des régions au cours de l'exercice 2011-2012.

Région	# d'incidents auprès d'espèces en péril	# d'interventions auprès d'espèces en péril
Terre-Neuve-et-Labradore	33	12
Maritimes	19	14
Golfe	11	8
Québec	73	45
Centre et Arctique	5	5
Pacifique	103	102
Totaux nationaux:	244	186

Menaces

Même si des efforts importants ont été déployés dans le cadre du Programme pour fournir de l'aide aux mam-

mifères marins et intervenir auprès de ces derniers, les cas d'enchevêtrement et de piégeage demeurent une grave menace pour la majorité des cétacés, que ce soient des espèces visées ou non par les espèces en péril. Le Programme d'intervention auprès des mammifères marins est actuellement le seul outil d'évaluation et d'atténuation des menaces qui pèsent sur les mammifères marins – qui constituent la majorité des espèces marines répertoriées en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Contrairement aux années précédentes du Programme d'intervention auprès des mammifères marins, les collisions avec des navires ont constitué le plus important type d'incident signalé dans la Région du Pacifique, avec 20 % (n = 97) des incidents, dont 48 % concernaient des espèces en péril (n = 49). Les enchevêtrements, qui étaient le type d'incident le plus fréquent en 2010-2011, ont compté pour 17 % (n = 79) de tous les incidents, et 20 % concernaient des espèces en péril (n = 21). Même si le pourcentage des incidents d'enchevêtrement a diminué, ceux-ci comptaient pour 88 % du nombre total d'incidents touchant des rorquals à bosse dans la région, ce qui maintient l'espèce au premier rang des incidents d'enchevêtrement signalés dans le cadre du programme. À Terre-Neuve-et-Labrador, les enchevêtrements ont constitué le pourcentage le plus élevé de tous les types d'incidents, avec 33 % (n = 18), dont 36 % (n = 12) concernaient des espèces visées par la LEP. Dans la Région des Maritimes, les enchevêtrements ont atteint 7 % (n = 8) de tous les signalements et ont représenté 28 % des incidents concernant des espèces en péril. La Région du Golfe a indiqué que 18 % (n = 6) du nombre total d'incidents étaient des enchevêtrements et que tous les incidents concernant des espèces en péril étaient attribuables à des interactions humaines. Dans la Région du Québec, la majorité des incidents correspondaient à des observations de carcasses (67 %; n = 146). Le second type d'incident le plus signalé, et le plus important type d'incident d'origine anthropique dans la région, était le harcèlement, représentant 9 % (n = 19) de tous les incidents signalés. Cependant, aucun incident ne concernait une espèce en péril. La Région du Centre et de l'Arctique n'a pas reçu beaucoup de signalements d'animaux piégés, par contre, les signalements d'animaux malades ont atteint 44 % (n = 4) du nombre total d'incidents, tandis que les enchevêtrements équivalaient à 11 % (n = 1) des signalements. À l'échelle nationale, pendant l'exercice courant, les enchevêtrements ont compté pour 17 % (n = 40) du nombre total d'incidents touchant des espèces en péril, tandis que les échouages, un phénomène naturel, n'ont compté que pour 2 % (n = 4) des incidents concernant des espèces en péril.

Financement

Le financement annuel du Programme d'intervention auprès des mammifères marins est 1,4 million et provient de trois sources principales : la Loi sur les espèces en péril 34 % (475K), d'autres secteurs de Pêches et Océans Canada 16 % (226K) et des organisations externes 50 % (663K). Parmi les organisations externes, on compte des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Dans les régions du ministère des Pêches et des Océans, le financement est utilisé pour : des centres d'appels; des trousseaux pour secourir les mammifères marins enchevêtrés; des pontons de secours; de la formation sur les interventions; de l'équipement pour le déplacement; des autopsies; des programmes de sensibilisation aux collectivités; la gestion des données et même des interventions lorsque l'animal ne peut pas être déplacé.

Plans et priorités en 2012-2013

Le Programme d'intervention auprès des mammifères marins est appuyé par le Ministère dans l'ensemble du pays, et les priorités varient d'une Région à l'autre.

Puisque seules les principales activités pour chaque région sont discutées ci-dessous, les tâches quotidiennes et les autres activités ont été omises du présent rapport. La Région du Québec examinera les possibilités de formation en intervention pour les groupes partenaires. Les Régions du Golfe et du Pacifique se concentreront sur le maintien de la capacité d'intervention dans leurs régions grâce à la disponibilité de l'équipement et à la formation. De même, les priorités de la Région du Centre et de l'Arctique seront orientées vers la collaboration avec les communautés locales pour intervenir face aux incidents touchant des mammifères marins et leur fournir des

trousses contenant de la documentation et du matériel d'échantillonnage. La Région souhaite également étudier la possibilité d'offrir une formation sur la façon de dépêtrer les animaux et de mettre en œuvre des initiatives régionales multisectorielles concernant les évaluations de la santé des mammifères marins de l'Arctique. En ce qui a trait à la Région des Maritimes, on doit donner une formation sur les animaux échoués et sur les techniques pour retirer les hameçons et libérer les tortues, et on doit assurer l'entretien de l'équipement et l'aide aux autopsies. Enfin, dans la Région de Terre-Neuve-et-Labrador, on étudiera les possibilités de formation de base des agents C et P.